

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10-414-1931 promulguant l'arrêté ministériel en date du 22 avril 1931, relatif au concours pour le grade d'inspecteur de 3e Classe des colonies.

n° 10-414-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 mai 1931

Numéro JO
n° 414 du 31/05/1931

Date du numéro
31 mai 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu l'arrêté ministériel en date du 22 avril 1931, fixant le concours pour le grade d'inspecteur de 3e classe des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis l'arrêté ministériel en date du 22 avril 1931, relatif au concours pour le grade d'inspecteur de 3e classe des colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.